



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOUL	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Maria BOCENO,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :
excusés

Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Wilkinson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vang VANH,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

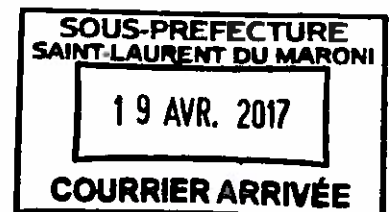
ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOUL, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire fait part à l'assemblée que nous devons voter l'Etat de notification des taux d'imposition de 2017 relatif au produit fiscal attendu pour 2017 des taxes directes locales

Il indique qu'il incombe au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote des trois taux (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti)

Il propose que les taux votés pour l'exercice précédent soient reconduits pour l'année 2017 à savoir :

◆ Taxe d'habitation	21,07%
◆ Foncier bâti	21,71%
◆ Foncier non bâti	16,62%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire ;

APRES en avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE du maintien des taux des trois taxes (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti), votés au cours de l'exercice 2016, à savoir :

◆ Taxe d'habitation	21,07%
◆ Foncier bâti	21,71%
◆ Foncier non bâti	16,62%

.....
.....
Pour extrait certifié conforme

Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,


Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le et transmise à Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le **19 AVR 2017**


Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – EXERCICE 2016

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Kou, Augustin YA,
Anne-Marie READ,
Maurice MARCLOREN,
Joseline BACOUL
Arlène BOURGUIGNON,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Marie-Tatiana KALLOE,
Oscar PINAS,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Kio SIONG,
Maria BOCENO,

Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN,
Albéric BENTH,
Jennifer FREDERIC,
Philippe FORTUNIER,
Jean-Claude JADFARD,
Wilkenson MAZILE,
Suzon OCTAVIE,
Sophie XIONG,
Tchoua YA,
Steeve PAVANT,
Marie-Lou PERRIER,
Vang VANH,
Phia SIONG,

1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseiller Municipal
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ONT DONNE PROCURATION

Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOUL, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire soumet au vote du Conseil Municipal le Compte de Gestion du Receveur Municipal de Saint-Laurent du Maroni qui est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Il demande à l'assembler de bien vouloir approuver ce compte de gestion 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI le Compte de Gestion 2016 du Receveur Municipal de Saint-Laurent du Maroni ;

APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

VOTE le Compte de gestion du Receveur Municipal de Saint-Laurent du Maroni de l'exercice 2016 qui est en conformité avec le Compte administratif du Maire.

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,

Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le _____ et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le 19 AVR 2017

Georges PATIENT

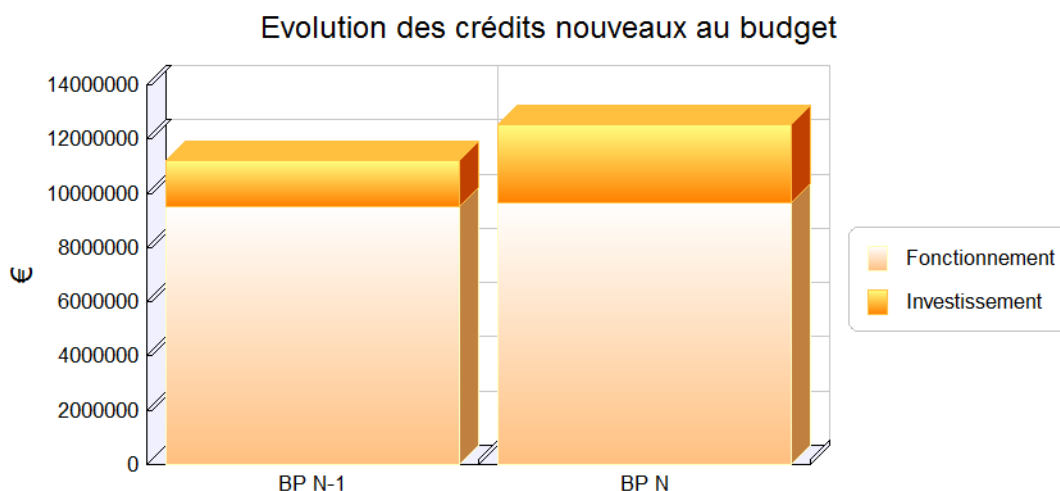


RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET UNIQUE 2 017 DE LA COMMUNE DE MANA

Le budget unique de l'exercice 2 017 s'élève en dépenses et en recettes à **17 709 506,53 €** dont **17 503 630,92 €** de mouvements réels et **205 875,61 €** de mouvements d'ordre.

En termes réels, il ressort en dépenses et en recettes à **17 503 630,92 €** dont **12 542 385,13 €** de crédits nouveaux et **4 961 245,79 €** de reports et se décompose entre **une section de fonctionnement de 9 740 264,90 €** (dont 9 646 796,01 € de crédits nouveaux) et **une section d'investissement de 7 763 366,02 €** (dont 2 895 589,12 € de crédits nouveaux).

Les **crédits réels nouveaux** sont en **progression** de **11,76%** par rapport à l'exercice 2 016 à raison de **1,52%** en section de fonctionnement et **68,33%** en section d'investissement.



I - La section de fonctionnement

A cette section, les **recettes totales** s'élèvent à **9 946 140,51 €** pour des **dépenses totales** de **9 946 140,51 €**.

Les **recettes réelles** s'élèvent à **9 946 140,51 €** (dont 9 845 154,85 € de crédits nouveaux) pour des **dépenses réelles** de **9 740 264,90 €** (dont 9 646 796,01 € de crédits nouveaux) générant un **autofinancement** de **205 875,61 €** qui couvre le **déficit de fonctionnement reporté** de **-78 169,43 €** et abouti à un **autofinancement global** de **127 706,18 €**.

A - Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **9 946 140,51 €** et hors reports, enregistrent **une baisse de -1,17 %** par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre **0,00 €** de mouvements d'ordre et **9 946 140,51 €** de mouvement réels dont **100 985,66 € de reports** et **9 845 154,85 € de crédits nouveaux**.

Les mouvements réels se présentent ainsi :

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
013	Atténuations de charges	0,00	300 000,00	300 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de	0,00	30 000,00	30 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	5 451 949,85	5 451 949,85
74	Subventions d'exploitation	84 698,10	4 043 205,00	4 127 903,10
75	Autres produits de gestion courante	0,00	20 000,00	20 000,00
77	Produits exceptionnels	16 287,56	0,00	16 287,56
	Total recettes	100 985,66	9 845 154,85	9 946 140,51

Alors que les recettes de fonctionnement hors reports enregistrent une baisse de -1,17% les crédits réels nouveaux sont en progression de 2,18% par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les recettes de fonctionnement se ventilent comme suit :

Mouvements d'ordre

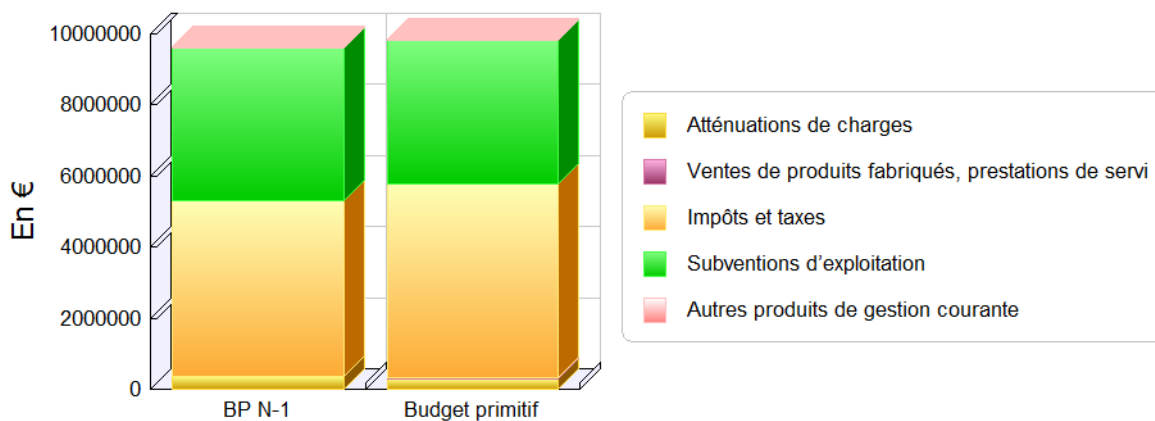
Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
002	Résultat de fonctionnement reporté	226 774,29	0,00	-100,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre	100 000,00	0,00	-100,00
	Total mouvements d'ordre	326 774,29	0,00	-100,00

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
013	Atténuations de charges	364 100,00	300 000,00	-17,61
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de	11 000,00	30 000,00	172,73
73	Impôts et taxes	4 921 795,00	5 451 949,85	10,77
74	Subventions d'exploitation	4 310 500,00	4 043 205,00	-6,20
75	Autres produits de gestion courante	27 800,00	20 000,00	-28,06
	Total mouvements réels	9 635 195,00	9 845 154,85	2,18

Total recettes **9 961 969,29** **9 845 154,85** **-1,17**

Evolution des recettes nouvelles de fonctionnement



- Le chapitre des **Atténuations de charges** comprend les remboursements sur les rémunérations.
- Le chapitre des **Impôts et taxes** se compose essentiellement des postes suivants :

Compte	Libellé	Budget primitif	Budget primitif	%
7373	Octroi de mer	3 150 000,00	3 456 000,00	9,71
73111	Contributions directes	699 178,00	697 806,00	-0,20
	Sous-total comptes	3 849 178,00	4 153 806,00	7,91

Autres comptes	1 072 617,00	1 298 143,85	21,03
Total chapitre	4 921 795,00	5 451 949,85	10,77

Les contributions directes sont tirées de l'Etat fiscal fourni par la DGFIP pour une pression fiscale inchangée par rapport à 2 016. Les autres impôts et taxes ont été estimés à partir des encaissements de l'exercice 2 016. Cependant l'octroi de mer contient pour près de 366 K€, la quote-part d'octroi de mer qui devrait être octroyée à la commune sur les 9 M€ anciennement dévolus à la CTG.

- Le chapitre **des Dotations-subventions** se compose essentiellement des postes suivants :

Compte	Libellé	Budget primitif	Budget primitif	%
7411	Dotation forfaitaire	2 900 000,00	2 646 374,00	-8,75
74123	Dotation de solidarité urbaine	286 000,00	338 915,50	18,50
74121	Dotation de solidarité rurale	286 000,00	338 915,50	18,50
7478	Autres	0,00	300 000,00	0,00
	Sous-total comptes	3 472 000,00	3 624 205,00	4,38

Autres comptes	838 500,00	419 000,00	-50,03
Total chapitre	4 310 500,00	4 043 205,00	-6,20

Les dotations sont tirées des notifications de la DGCL. A noter que les autres dotations comprennent pour 127 K€ une estimation de la DGF liée au coefficient de majoration de la population des communes aurifères.

Le chapitre des **Autres produits de gestion courante** contient essentiellement les loyers des logements des personnes âgées.

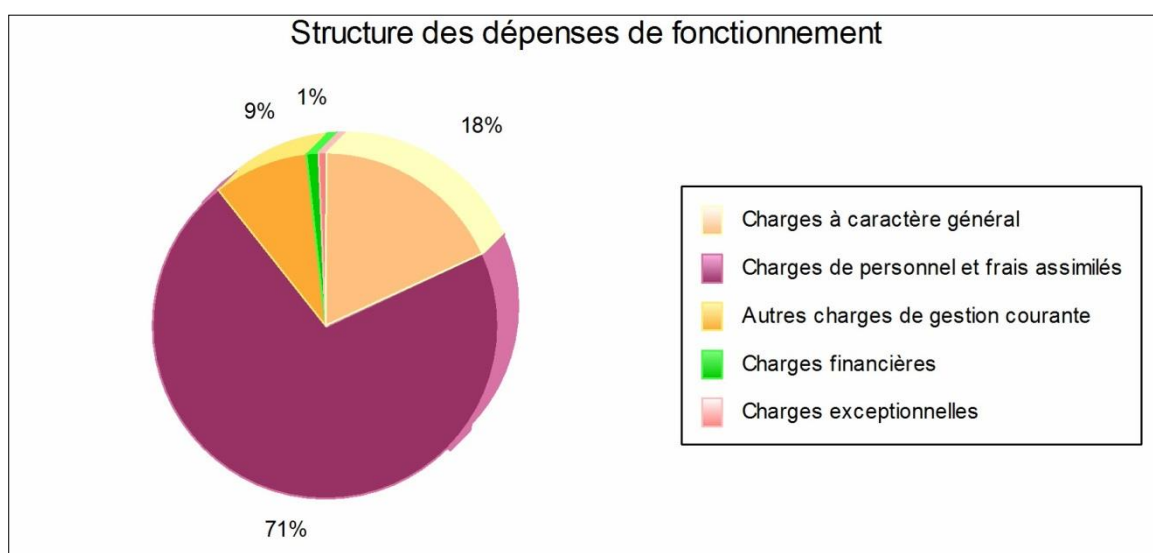
B - Les charges

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **9 946 140,51 €**, et hors reports, enregistrent **une croissance de 2,32 %** par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre **205 875,61 €** de mouvements d'ordre et **9 740 264,90 €** de mouvement réels dont **93 468,89 € de reports** et **9 646 796,01 € de crédits nouveaux**.

Les mouvements réels se présentent ainsi :

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
011	Charges à caractère général	72 168,91	1 530 374,01	1 602 542,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	7 093 652,00	7 093 652,00
65	Autres charges de gestion courante	2 600,00	858 270,00	860 870,00
66	Charges financières	18 699,98	93 600,00	112 299,98
67	Charges exceptionnelles	0,00	70 900,00	70 900,00
	Total dépenses	93 468,89	9 646 796,01	9 740 264,90



Alors que les dépenses de fonctionnement hors reports enregistrent une croissance de 2,32% les crédits réels nouveaux sont en progression de 1,52% par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Par domaines d'interventions, les dépenses nouvelles de la section se ventilent ainsi :

Fonction	Libellé	BP N-1	Budget	%
0	Services Généraux	163 406,00	67 680,00	-58,58
01	Opérations non ventilables	1 074 982,42	645 312,00	-39,97
02	Administration générale	2 200,00	3 690,00	67,73
020	Administration générale de la collectivité	2 476 828,76	7 651 965,92	208,94
021	Assemblée locale	136 947,24	141 730,00	3,49
022	Administration générale de l'Etat	264 783,52	4 200,00	-98,41
023	Information, communication, publicité	125 226,71	1 930,00	-98,46
024	Fêtes et cérémonies	16 040,57	71 720,00	347,12
025	Aides aux associations (non classées	9 288,00	2 040,00	-78,04
026	Cimetières et pompes funèbres	1 285,00	1 020,00	-20,62
112	Police municipale	327 693,84	19 570,00	-94,03
211	Écoles maternelles	454 959,47	57 440,00	-87,37
212	Écoles primaires	1 597 227,34	213 800,00	-86,61
213	Classes regroupées	380 598,00	317 800,00	-16,50
24	Formation continue	300,00	0,00	-100,00
30	Services communs	1 000,00	37 090,00	3 609,0
314	Cinémas et autres salles de spectacles	181 420,87	3 480,00	-98,08
321	Bibliothèques et médiathèques	113 430,00	0,00	-100,00
324	Entretien du patrimoine culturel	2 488,00	1 790,00	-28,05
33	Action culturelle	198 465,72	32 870,00	-83,44
40	Services communs	356 533,51	71 120,00	-80,05
41	Sports	0,00	250,00	0,00
411	Salles de sport, gymnases	4 300,00	1 750,00	-59,30
412	Stades	71 461,59	46 650,00	-34,72
414	Autres équipements sportifs ou de loisir	6 520,00	4 800,00	-26,38
415	Manifestations sportives	4 597,00	7 170,00	55,97
421	Centres de loisirs	0,00	23 020,00	0,00
422	Autres activités pour les jeunes	268 708,29	67 880,00	-74,74
520	Services communs	227 611,00	250,00	-99,89
524	Autres services	5 071,00	1 530,00	-69,83
71	Parc privé de la ville	12 920,00	5 580,00	-56,81
811	Eau et assainissement	11 000,00	8 540,00	-22,36
813	Propreté urbaine	3 000,00	3 870,00	29,00
814	Éclairage public	10 827,60	75 538,09	597,64
821	Équipements de voirie	13 968,04	14 840,00	6,24
822	Voirie communale et routes	0,00	1 980,00	0,00
823	Espaces verts urbains	864 513,17	27 940,00	-96,77
95	Aides au tourisme	112 399,11	8 960,00	-92,03
	Total	9 502 001,77	9 646 796,01	1,52

A cette section, le financement des interventions apparaît ainsi :

Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes	Reste à financer
0	Services Généraux	67 680,00	0,00	-67 680,00
01	Opérations non ventilables	664 011,98	9 211 442,41	8 547 430,43
02	Administration générale	3 690,00	0,00	-3 690,00
020	Administration générale de la collectivité	7 652 640,92	300 000,00	-7 352 640,92
021	Assemblée locale	141 730,00	0,00	-141 730,00
022	Administration générale de l'Etat	4 200,00	0,00	-4 200,00
023	Information, communication, publicité	1 930,00	0,00	-1 930,00
024	Fêtes et cérémonies	71 720,00	0,00	-71 720,00
025	Aides aux associations (non classées)	2 040,00	0,00	-2 040,00
026	Cimetières et pompes funèbres	1 020,00	0,00	-1 020,00
112	Police municipale	19 570,00	0,00	-19 570,00
211	Écoles maternelles	57 440,00	0,00	-57 440,00
212	Écoles primaires	213 800,00	0,00	-213 800,00
213	Classes regroupées	366 940,00	0,00	-366 940,00
251	Hébergement et restauration scolaire	0,00	355 298,10	355 298,10
30	Services communs	39 190,00	0,00	-39 190,00
313	Théâtres	3 663,91	0,00	-3 663,91
314	Cinémas et autres salles de spectacles	3 480,00	0,00	-3 480,00
324	Entretien du patrimoine culturel	1 790,00	0,00	-1 790,00
33	Action culturelle	32 870,00	0,00	-32 870,00
40	Services communs	71 620,00	0,00	-71 620,00
41	Sports	250,00	0,00	-250,00
411	Salles de sport, gymnases	1 750,00	0,00	-1 750,00
412	Stades	46 650,00	0,00	-46 650,00
414	Autres équipements sportifs ou de loisir	4 800,00	0,00	-4 800,00
415	Manifestations sportives	7 170,00	0,00	-7 170,00
421	Centres de loisirs	23 020,00	30 000,00	6 980,00
422	Autres activités pour les jeunes	86 570,00	29 400,00	-57 170,00
520	Services communs	250,00	0,00	-250,00
524	Autres services	1 530,00	0,00	-1 530,00
71	Parc privé de la ville	5 580,00	20 000,00	14 420,00
811	Eau et assainissement	8 540,00	0,00	-8 540,00
813	Propreté urbaine	3 870,00	0,00	-3 870,00
814	Éclairage public	75 538,09	0,00	-75 538,09

821	Équipements de voirie	14 840,00	0,00	-14 840,00
822	Voirie communale et routes	1 980,00	0,00	-1 980,00
823	Espaces verts urbains	27 940,00	0,00	-27 940,00
95	Aides au tourisme	8 960,00	0,00	-8 960,00
	Total	9 740 264,90	9 946 140,51	205 875,61

II - La section d'investissement

A cette section, les **recettes totales** s'élèvent à **7 763 366,02 €** pour **des dépenses totales** de **7 763 366,02 €**.

Les **recettes réelles** s'élèvent à **6 791 461,65 €** (dont 2 059 810,00 € de crédits nouveaux) pour **des dépenses réelles de 7 763 366,02 €** (dont 2 895 589,12 € de crédits nouveaux) générant un **besoin de financement** de **- 971 904,37 €**.

Le besoin de financement est couvert par l'autofinancement d'un montant de 127 706,18 € et l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 844 198,19 €.

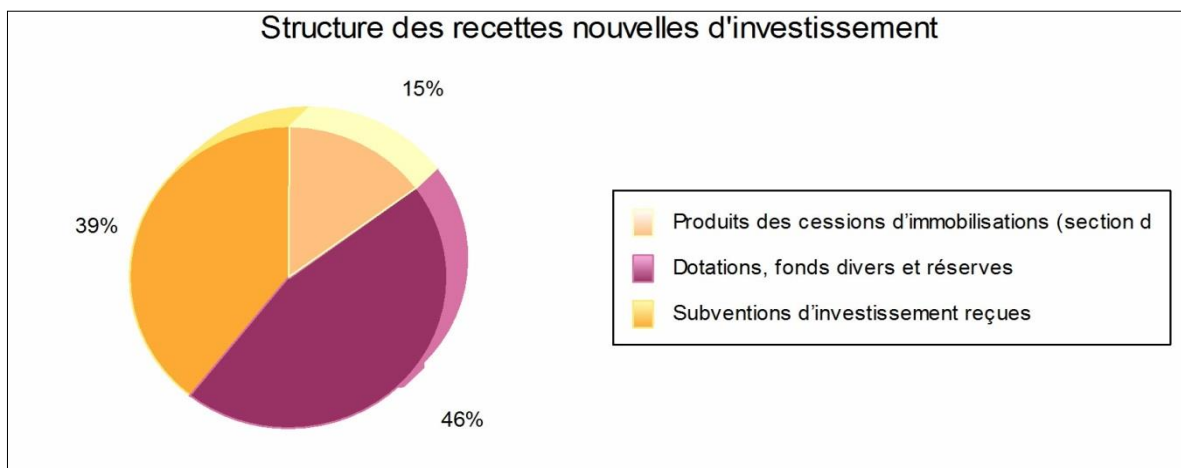
A - Les recettes

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **7 763 366,02 €**, et hors reports, enregistrent **une croissance** de **20,34 %** par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre **971 904,37 €** de mouvements d'ordre et **6 791 461,65 €** de mouvement réels dont **4 731 651,65 € de reports** et **2 059 810,00 € de crédits nouveaux**.

Les mouvements réels se présentent ainsi :

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00	304 000,00	334 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	949 000,00	949 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	4 701 651,65	806 810,00	5 508 461,65
	Total recettes	4 731 651,65	2 059 810,00	6 791 461,65



Les dotations sont constituées du FRDE et du FCTVA.

Les subventions sont relatives aux co-financements sur les opérations.

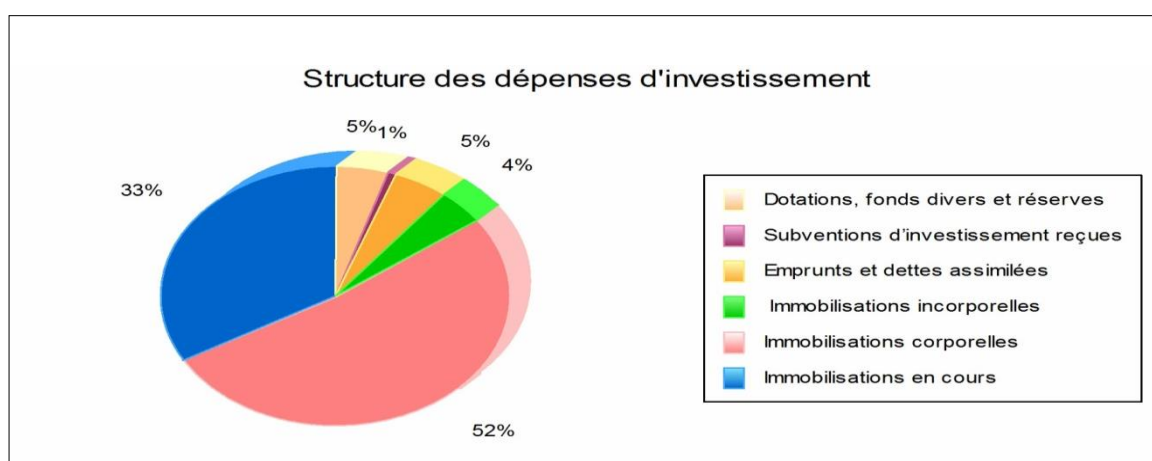
B - Les dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **7 763 366,02 €**, enregistrent **une croissance de 59,08 %** par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre **0,00 €** de mouvements d'ordre et **7 763 366,02 €** de mouvement réels dont **4 867 776,90 € de reports** et **2 895 589,12 € de crédits nouveaux**.

Les mouvements réels se présentent ainsi :

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	375 000,00	375 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	48 783,68	0,00	48 783,68
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	397 000,00	397 000,00
20	Immobilisations incorporelles	182 504,00	136 300,00	318 804,00
21	Immobilisations corporelles	3 552 411,46	494 500,00	4 046 911,46
23	Immobilisations en cours	1 084 077,76	1 492 789,12	2 576 866,88
	Total dépenses	4 867 776,90	2 895 589,12	7 763 366,02



Les dotations et les remboursements d'emprunts sont relatifs aux remboursements du capital de la dette lié au préfinancement du FCTVA et aux emprunts structurels.

- Le chapitre des Immobilisations corporelles se compose essentiellement des postes suivants :

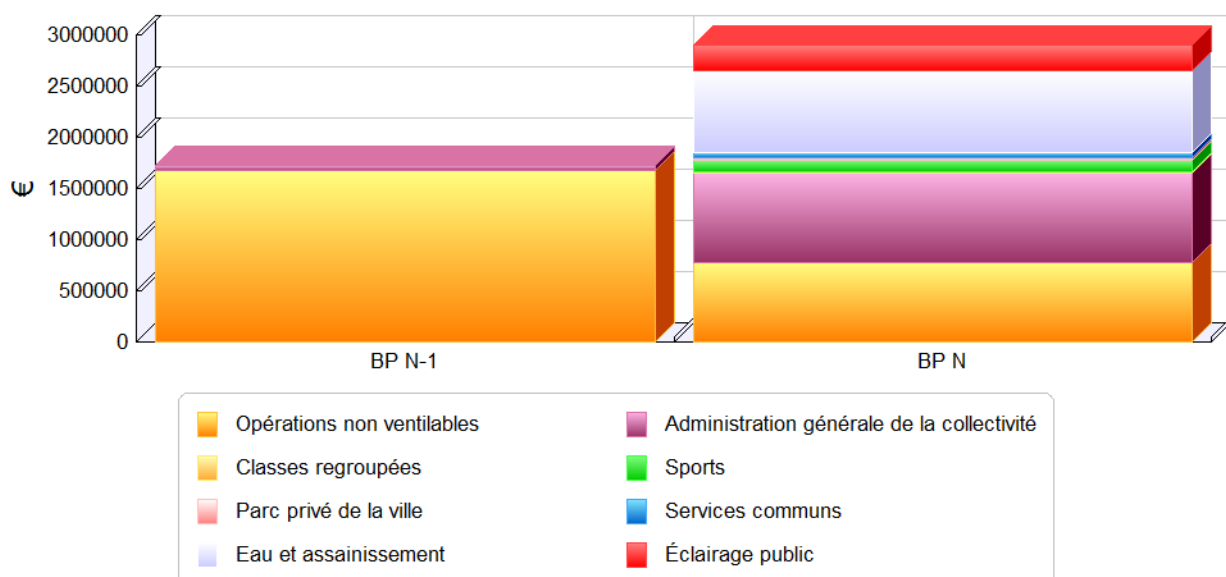
Compte	Libellé	Budget primitif	Budget primitif	%
21534	Réseaux d'électrification	0,00	240 000,00	0,00
	Sous-total comptes	0,00	240 000,00	0,00

Autres comptes	50 000,00	254 500,00	409,00
Total chapitre	50 000,00	494 500,00	889,00

Par domaines d'interventions, les dépenses nouvelles de la section se ventilent ainsi :

Fonction	Libellé	BP N-1	Budget	%
01	Opérations non ventilables	1 670 188,76	772 000,00	-53,78
020	Administration générale de la collectivité	50 000,00	883 389,12	1 666,7
213	Classes regroupées	0,00	5 500,00	0,00
41	Sports	0,00	118 700,00	0,00
71	Parc privé de la ville	0,00	20 000,00	0,00
810	Services communs	0,00	51 300,00	0,00
811	Eau et assainissement	0,00	804 700,00	0,00
814	Éclairage public	0,00	240 000,00	0,00
	Total	1 720 188,76	2 895 589,12	68,33

Evolution des domaines d'intervention



A cette section, le financement des interventions apparaît ainsi :

Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes	Reste à financer
01	Opérations non ventilables	820 783,68	1 861 869,45	1 041 085,77
020	Administration générale de la collectivité	1 050 555,87	255 343,75	-795 212,12
022	Administration générale de l'Etat	199,99	0,00	-199,99
023	Information, communication, publicité	199,99	0,00	-199,99
113	Pompiers, incendies et secours	5 134,00	0,00	-5 134,00
211	Écoles maternelles	6 312,35	0,00	-6 312,35
212	Écoles primaires	861,37	2 000,00	1 138,63
213	Classes regroupées	98 612,40	0,00	-98 612,40
33	Action culturelle	44 050,00	0,00	-44 050,00
41	Sports	143 000,00	102 060,00	-40 940,00
414	Autres équipements sportifs ou de loisir	630,00	32 400,00	31 770,00
422	Autres activités pour les jeunes	241 759,77	1 367 716,45	1 125 956,68
71	Parc privé de la ville	117 912,00	0,00	-117 912,00
73	Aide à l'accession à la propriété	392 051,92	0,00	-392 051,92
810	Services communs	454 460,60	0,00	-454 460,60
811	Eau et assainissement	893 060,00	704 750,00	-188 310,00
814	Éclairage public	1 010 991,24	167 000,00	-843 991,24
821	Équipements de voirie	2 215 796,18	2 210 322,00	-5 474,18
822	Voirie communale et routes	92 340,35	0,00	-92 340,35
823	Espaces verts urbains	174 654,31	88 000,00	-86 654,31
	Total	7 763 366,02	6 791 461,65	-971 904,37

Les opérations sont inscrites au budget pour les montants suivants :

Code	Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
0706	Achat ancien dispensaire	31 400,00	0,00	-31 400,00
1002	Terrain Football Javouhey	0,00	32 400,00	32 400,00
1024	Extension et réhab mairie	71 803,10	307 261,25	235 458,15
1028	PISTE ST-ANNE (TRANCHE 2)	2 210 296,18	2 210 322,00	25,82
1104	Réhab VRD cité Javouhey (tr 1)	0,00	394 551,95	394 551,95
1111	Pôle jeunesse	87 463,36	1 327 716,45	1 240 253,09
1216	Frais d'études	74 209,00	75 000,00	791,00
1308	Réhab éclairage public 2013	116 124,34	57 400,00	-58 724,34
1413	Réhab VRD cité Javouhey (tr2)	392 051,92	0,00	-392 051,92
1501	Immobilisations en cours	280 417,50	140 000,00	-140 417,50

1504	Signalisat° horiz. & vertic.	5 500,00	0,00	-5 500,00
1505	Voirie T9-2015	92 340,35	0,00	-92 340,35
1506	Immobilisations en cours	54 285,00	27 000,00	-27 285,00
1508	Eclairage Pubic Javouhey	539 564,40	0,00	-539 564,40
1511	Construct° carbet vie pers âgées	12 000,00	0,00	-12 000,00
1513	Etude prog. besoins diff écoles	30 000,00	0,00	-30 000,00
1514	Créat° terrain de fooball synth.	143 000,00	102 060,00	-40 940,00
1519	Instal.géné.,agencements,aménagements	139 183,42	40 000,00	-99 183,42
1522	Constructions	199 580,60	0,00	-199 580,60
1602	Constructions	200 000,00	0,00	-200 000,00
1606	Autres immobilisations corporelles en	845 700,00	704 750,00	-140 950,00
1607	Immobilisations en cours	174 654,31	88 000,00	-86 654,31
1610	Plan numérique école BELLONY	0,00	2 000,00	2 000,00
1613	Etude - Recherche eau potable - Chiré	47 360,00	0,00	-47 360,00
1703	Créat° terrain de fooball synth.	20 000,00	0,00	-20 000,00
91	Logements personnes âgées	11 703,00	0,00	-11 703,00
9907	Marché Javouhey (ancienne op)	48 783,68	0,00	-48 783,68
	Total	5 827 420,16	5 508 461,65	-318 958,51

De manière globale et sur l'ensemble du budget, le financement des interventions ressort ainsi :

Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes	Reste à financer
0	Services Généraux	67 680,00	0,00	-67 680,00
01	Opérations non ventilables	1 484 795,66	11 073 311,86	9 588 516,20
02	Administration générale	3 690,00	0,00	-3 690,00
020	Administration générale de la collectivité	8 703 196,79	555 343,75	-8 147 853,04
021	Assemblée locale	141 730,00	0,00	-141 730,00
022	Administration générale de l'Etat	4 399,99	0,00	-4 399,99
023	Information, communication, publicité	2 129,99	0,00	-2 129,99
024	Fêtes et cérémonies	71 720,00	0,00	-71 720,00
025	Aides aux associations (non classées	2 040,00	0,00	-2 040,00
026	Cimetières et pompes funèbres	1 020,00	0,00	-1 020,00
112	Police municipale	19 570,00	0,00	-19 570,00
113	Pompiers, incendies et secours	5 134,00	0,00	-5 134,00
211	Écoles maternelles	63 752,35	0,00	-63 752,35
212	Écoles primaires	214 661,37	2 000,00	-212 661,37
213	Classes regroupées	465 552,40	0,00	-465 552,40

251	Hébergement et restauration scolaire	0,00	355 298,10	355 298,10
30	Services communs	39 190,00	0,00	-39 190,00
313	Théâtres	3 663,91	0,00	-3 663,91
314	Cinémas et autres salles de spectacles	3 480,00	0,00	-3 480,00
324	Entretien du patrimoine culturel	1 790,00	0,00	-1 790,00
33	Action culturelle	76 920,00	0,00	-76 920,00
40	Services communs	71 620,00	0,00	-71 620,00
41	Sports	143 250,00	102 060,00	-41 190,00
411	Salles de sport, gymnases	1 750,00	0,00	-1 750,00
412	Stades	46 650,00	0,00	-46 650,00
414	Autres équipements sportifs ou de loisir	5 430,00	32 400,00	26 970,00
415	Manifestations sportives	7 170,00	0,00	-7 170,00
421	Centres de loisirs	23 020,00	30 000,00	6 980,00
422	Autres activités pour les jeunes	328 329,77	1 397 116,45	1 068 786,68
520	Services communs	250,00	0,00	-250,00
524	Autres services	1 530,00	0,00	-1 530,00
71	Parc privé de la ville	123 492,00	20 000,00	-103 492,00
73	Aide à l'accession à la propriété	392 051,92	0,00	-392 051,92
810	Services communs	454 460,60	0,00	-454 460,60
811	Eau et assainissement	901 600,00	704 750,00	-196 850,00
813	Propreté urbaine	3 870,00	0,00	-3 870,00
814	Éclairage public	1 086 529,33	167 000,00	-919 529,33
821	Équipements de voirie	2 230 636,18	2 210 322,00	-20 314,18
822	Voirie communale et routes	94 320,35	0,00	-94 320,35
823	Espaces verts urbains	202 594,31	88 000,00	-114 594,31
95	Aides au tourisme	8 960,00	0,00	-8 960,00
	Total	17 503 630,92	16 737 602,16	-766 028,76

De manière synthétique le présent document budgétaire se présente ainsi :

	Résultat exercice précédent		Restes à réaliser		Affectation résultat	Résultats
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		
budgetaires ex. préc.						
Fonctionnement	0,00	78 169,43	100 985,66	93 468,89	0,00	-70 652,66
Investissement	844 198,19	0,00	4 731 651,65	4 867 776,90	0,00	708 072,94
Total	844 198,19	78 169,43	4 832 637,31	4 961 245,79	0,00	637 420,28

	Propositions nouvelles			Budget unique	
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	9 845 154,85	9 774 502,19	70 652,66	9 946 140,51	9 946 140,51
Investissement	2 187 516,18	2 895 589,12	-708 072,94	7 763 366,02	7 763 366,02
Total	12 032 671,03	12 670 091,31	-637 420,28	17 709 506,53	17 709 506,53

La trésorerie au 06/04/2017 présentait un solde positif de **1.576.681,04 €**.

C'est donc un document équilibré à hauteur de 17 709 506,53€ qui vous est présenté et je vous invite à délibérer.

Le Maire

Georges Patient



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017**

OBJET : PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSEQUES DES INDIGENTS

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :	Georges PATIENT, Kou, Augustin YA, Anne-Marie READ, Maurice MARCLOREN, Joseline BACOUL Arlène BOURGUIGNON, Tria, Rosine LY, François ALPHONSE, Adelien LINO, Mblia SIONG, Marie-Tatiana KALLOE, Oscar PINAS, Shereza JUBITANA, Yann MANDE, Kio SIONG, Maria BOCENO,	Sénateur Maire 4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire 5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire 7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire 8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire Conseillère Municipale Conseillère Municipale déléguée Conseiller Municipal délégué Conseillère Municipale déléguée Conseillère Municipale déléguée Conseillère Municipale Conseiller Municipal délégué Conseillère Municipale Conseiller Municipal délégué Conseiller Municipal Conseillère Municipale
---------------------------	--	---

ETAIENT ABSENTS :
excusés

Rosange FIRMIN, Albéric BENTH, Jennifer FREDERIC, Philippe FORTUNIER, Jean-Claude JADFARD, Wilkinson MAZILE, Suzon OCTAVIE, Sophie XIONG, Tchoua YA, Steeve PAVANT, Marie-Lou PERRIER, Vang VANH, Phia SIONG,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire 3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire 6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire Conseiller Municipal 2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire Conseiller Municipal délégué Conseiller Municipal délégué Conseillère Municipale Conseiller Municipal Conseiller Municipal Conseillère Municipale Conseiller Municipal Conseillère Municipale
---	--

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOUL, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que suite à la découverte de corps, les frais occasionnés par les obsèques d'un indigent décédé sur le territoire de la commune doit être pris en charge par la commune.

Il poursuit : selon les termes de l'article L 2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe que le Maire pourvoit d'urgence ce que toute personne décédée soit inhumée décemment sans distinction culte ni de croyance

Il est proposé à l'assemblée d'imputer au compte 6718 les sommes de 3 480 Euros, 3 580 Euros et de 2 310,00 Euros correspondant aux frais d'obsèques d'Avril, de Juillet 2016 et Mars 2017 de trois indigents. Après négociation avec la Maison Funéraire de l'Ouest Guyanais, les frais d'obsèques des indigents, pour l'année 2017 seront facturés au forfait maximum de 2 400 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE l'imputation comptable relative à la prise en charge des frais d'obsèques des indigents dans les conditions évoquées ci-dessus.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Sénateur Maire ou son 1^{er} Adjoint, conformément à la délibération, pour signer tout document relatif à la formalisation de cette décision.

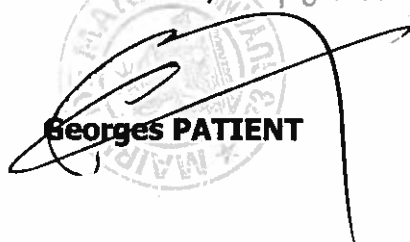
.....
.....
Pour extrait certifié conforme

Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,


Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée le et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le 19 AVR 2017


Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017**

**OBJET : PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS D'OBSEQUES DE MONSIEUR
ROGER BEAUSOLEIL A HAUTEUR DE 1 500 EUROS**

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU,	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Maria BOCENO,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :
excusés

Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vang VANH,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOU, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que suite au décès de Monsieur Roger **BEAUSOLEIL** en octobre 2016, enfant de la commune qui n'a jamais quitté sa terre natale, vivant avec de très faibles revenus qui n'ont pas pu permettre de solder ses frais d'obsèques.

Il vous est proposé de prendre en charge les frais inhérents à son inhumation à hauteur de mille cinq cents (1 500€) qui seront versés directement à la Maison Funéraire de l'Ouest Guyanais et d'imputer au compte 6718 ce même montant correspondant à la participation financière de la collectivité aux frais d'obsèques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire ;

APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE l'imputation comptable relative à la prise en charge des frais d'obsèques de Monsieur Roger **BEAUSOLEIL** à hauteur de mille cinq cents (1 500, 00) Euros qui seront versés à la Maison Funéraire de l'Ouest Guyanais

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Sénateur Maire ou son 1^{er} Adjoint, conformément à la délibération, pour signer tout document relatif à la formalisation de cette décision.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme

Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,


Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée le et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le 19 AVR 2017


Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017

OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS EXPOSES PAR LA RECEPTION D'INVITES PAR LA COLLECTIVITE

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOUL	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Maria BOCENO,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :
excusés

Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vang VANH,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOUL, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que dans le cadre d'invitation par la collectivité à participer à diverses missions telles que :

- Réunions de travail,
- formations,
- colloques,
- manifestations spécifiques,
- échanges culturels et sportifs,

Les personnes extérieures invitées et celles les accompagnants sollicitent toujours la prise en charge ou le remboursement de leur hébergement et/ou de leur restauration.

En application des articles L 2123-18 et 18-1, R2123-22-1 à 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit prévoir les modalités de remboursement et de prise en charge des frais exposés par les personnes extérieures et celles les accompagnants.

Je vous propose d'accepter la prise en charge ou le remboursement des dépenses engagées par les personnes extérieures invitées et celles les accompagnants par la collectivité, à participer aux diverses missions énumérées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ et AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à prendre en charge ou rembourser les dépenses engagées par les personnes extérieures invitées et celles les accompagnants par la collectivité, à participer aux diverses missions énumérées ci-dessus.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Sénateur Maire ou son 1^{er} Adjoint, conformément à la délibération, pour signer tout document relatif à la formalisation de cette décision.

.....

.....

Pour extrait certifié conforme

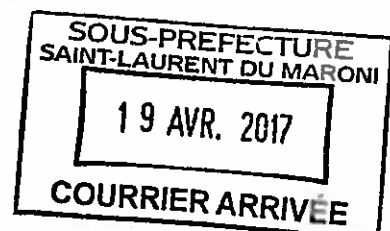
Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,

Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le 19 AVR 2017

Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017**

OBJET : SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. DE MANA

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOUL	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Maria BOCENO,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vang VANH,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOUL, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire indique aux Membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de MANA.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. une subvention communale de 300 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget Primitif 2017.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande du Centre Communal d'Action Sociale tendant au versement de la subvention afin de permettre le paiement des dépenses,

CONSIDERANT que pour garantir le bon fonctionnement de cet établissement public, il y a lieu de procéder au versement d'une subvention de 215 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Mana,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE de verser une subvention d'un montant de 215 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Mana.

D'INSCRIRE les crédits au budget de l'exercice 2017.

Pour extrait certifié conforme

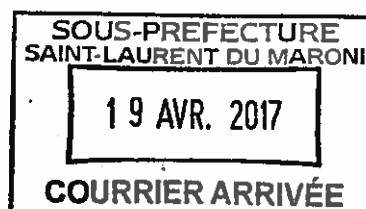
Mana le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,

Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné,
certifie que la présente délibération a été
publiée, le _____ et transmise
à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Saint-Laurent du Maroni, le 19 AVR 2017

Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017

OBJET : CREATIONS DE POSTES AU TABLEAU D'EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges **PATIENT**, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges **PATIENT**,
Kou, Augustin **YA**,
Anne-Marie **READ**,
Maurice **MARCLOREN**,
Joseline **BACOU**
Arlène **BOURGUIGNON**,
Tria, Rosine **LY**,
François **ALPHONSE**,
Adelien **LINO**,
Mblia **SIONG**,
Marie-Tatiana **KALLOE**,
Oscar **PINAS**,
Shereza **JUBITANA**,
Yann **MANDE**,
Kio **SIONG**,
Maria **BOCENO**,

Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange **FIRMIN**,
Albéric **BENTH**,
Jennifer **FREDERIC**,
Philippe **FORTUNIER**,
Jean-Claude **JADFARD**,
Wilkenson **MAZILE**,
Suzon **OCTAVIE**,
Sophie **XIONG**,
Tchoua **YA**,
Steeve **PAVANT**,
Marie-Lou **PERRIER**,
Vang **VANH**,
Phia **SIONG**,

1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseiller Municipal
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION

Rosange **FIRMIN**, 1^{ère} Adjointe à Maurice **MARCLOREN**, 7^{ème} Adjoint
Albéric **BENTH**, 2^{ème} Adjoint à Mblia **SIONG**, C. Municipale déléguée
Jennifer **FREDERIC**, 6^{ème} Adjointe à Joseline **BACOU**, 8^{ème} Adjointe
Philippe **FORTUNIER**, C. Municipal à Yann **MANDE**, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline **BACOU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Le Sénateur Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de réorganisation de l'administration à la direction de l'éducation, de la jeunesse et de la cohésion sociale, et à celle de la culture, des sports, du tourisme et de la bibliothèque.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer des emplois permanents de :

- Attaché, cat. A
- Adjoint technique, cat. C, (2)
- Adjoint administratif, cat C, (1)

Le Sénateur Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un (1) emploi d'attaché, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- la création de deux (2) emplois d'adjoints techniques, permanents, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires et de un (1) emploi d'adjoint administratif, permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois sera modifié à compter du 01 Juin 2017,

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par des contractuels, dans les conditions fixées aux articles 3-3 2° et 3 2° (accroissement saisonnier d'activité), de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 2°,

VU le tableau des emplois,



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive-like mark.

DECIDE : d'adopter la proposition du Sénateur Maire,

DE MODIFIER le tableau des emplois,

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

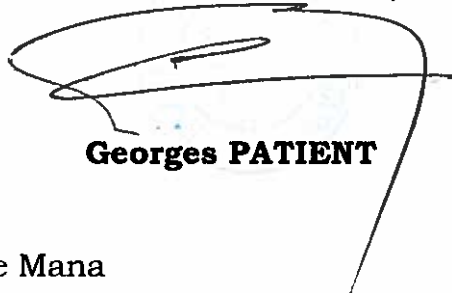
.....

.....

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana
soussigné, certifie que la présente délibération
a été publiée, le _____ et transmise
à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Saint-Laurent du Maroni, le **19 AVR 2017**



Georges PATIENT

**SOUS-PREFECTURE
SAINT-LAURENT DU MARONI**

19 AVR. 2017

COURRIER ARRIVÉE



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017

OBJET : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

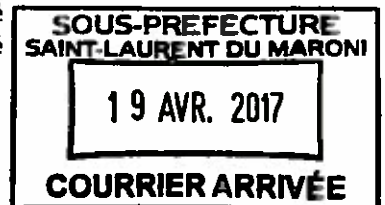
ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU,	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Maria BOCENO,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :
excusés

Non excusés

Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Wilkinson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vang VANH,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale



ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOU, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

L'augmentation du travail nécessite d'augmenter les heures consacrées aux tâches techniques, et en conséquence de passer la durée hebdomadaire de l'agent de 20 heures à 30 heures.

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Il propose l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, permanent à raison de 30 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 01 juin 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR rapport de Monsieur le Sénateur Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

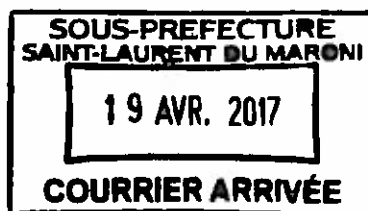
VU la loi 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, permanent à raison de 30 heures hebdomadaires.



DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées, à compter du 01 juin 2017.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget communal.

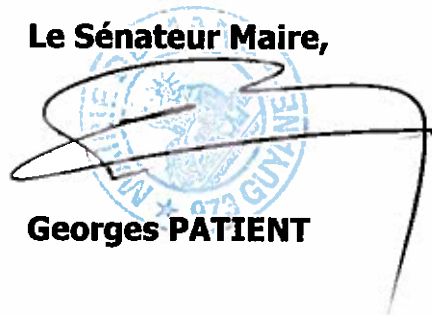
.....

.....

Pour extrait certifié conforme

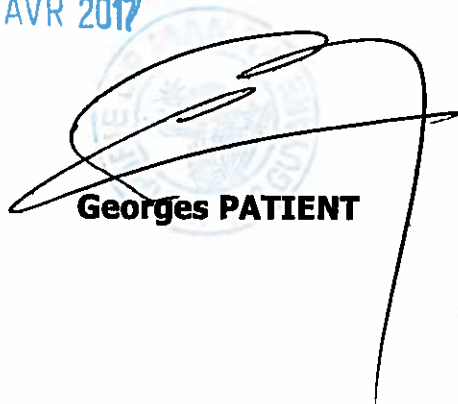
Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le _____ et transmise à monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le **19 AVR 2017**



Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017

OBJET : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2017 FONDS « PUBLICS ET TERRITOIRES »

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOUL	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Maria BOCENO,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vang VANH,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOUL, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire présente aux membres de l'assemblée, le projet de réponse à l'appel à projet « fonds publics et territoires » avec son plan de financement.

Ce projet consiste à développer deux axes, pour l'achat d'un minibus de 9 places, d'une remorque et de tentes, à savoir :

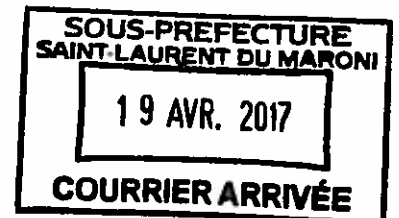
- accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil pour contribuer à la structuration de l'offre sur les territoires
- prendre en compte les difficultés structurelles rencontrées par des établissements

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à la somme de 46 800 €uros dont le plan de financement est le suivant

CAF / CNAF	34 800.00 €
CNES	5 000.00 €
AUTO FINANCEMENT	7 000.00 €

Il invite l'assemblée à délibérer sur ce projet

LE CONSEIL MUNICIPAL,



OUI L'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le projet et le plan de financement cités ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à chercher les fonds nécessaires pour la réalisation de ce projet.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial followed by a series of loops and a horizontal line.

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou sa 1^{ère} Adjointe à signer toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de ce projet.

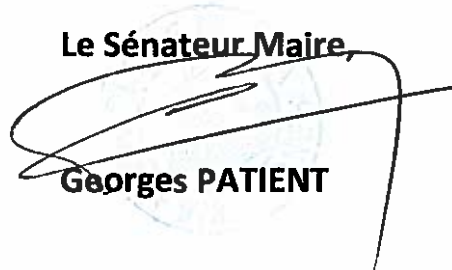
.....

.....

Pour extrait certifié conforme

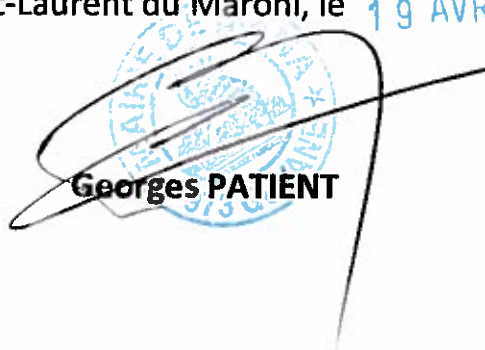
Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,

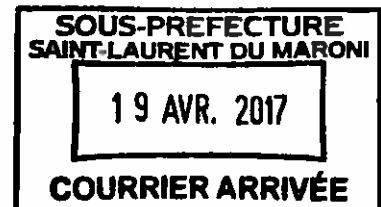


Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le _____ et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le **19 AVR 2017**



Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017**

OBJET : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 2 DE L'OPERATION « EQUIPEMENT ET INSTALLATION DU PÔLE ENFANCE JEUNESSE »

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Kou, Augustin YA,
Anne-Marie READ,
Maurice MARCLOREN,
Joseline BACOUL
Arlène BOURGUIGNON,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Marie-Tatiana KALLOE,
Oscar PINAS,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Kio SIONG,
Maria BOCENO,

Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN,
Albéric BENTH,
Jennifer FREDERIC,
Philippe FORTUNIER,
Jean-Claude JADFARD,
Wilkenson MAZILE,
Suzon OCTAVIE,
Sophie XIONG,
Tchoua YA,
Steeve PAVANT,
Marie-Lou PERRIER,
Vang VANH,
Phia SIONG,

1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseiller Municipal
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ONT DONNE PROCURATION

Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOUL, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire présente aux membres de l'assemblée, le projet d'équipement du Pôle Enfance Jeunesse.

Pour cela, il est nécessaire d'acquérir des équipements et d'acquérir des installations spécifiques pour la phase 2 du PEJ. En effet, Il est nécessaire d'acquérir du mobilier spécifique pour les différentes salles d'expression et de musique, les équipements informatiques, les équipements pour la cuisine et pour la cafeteria ainsi que le mobilier et les équipements du foyer.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à la somme de 301 500 € dont le plan de financement est le suivant :

-	DETR	120 000.00 €
-	DSI	136 500 €
-	AUTO FINANCEMENT	45 000 €

Il invite l'assemblée à délibérer sur ce projet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI L'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet et le plan de financement cités ci-dessus de l'opération « Equipements et installations du Pôle Enfance Jeunesse » phase 2,

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à chercher les fonds nécessaires pour la réalisation de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou sa 1^{ère} Adjointe à signer toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de ce projet.

.....
.....

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,

Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le 19 AVR 2017

Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017**

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :	Georges PATIENT, Kou, Augustin YA, Anne-Marie READ, Maurice MARCLOREN, Joseline BACOU Arlène BOURGUIGNON, Tria, Rosine LY, François ALPHONSE, Adelien LINO, Mblia SIONG, Marie-Tatiana KALLOE, Oscar PINAS, Shereza JUBITANA, Yann MANDE, Kio SIONG, Maria BOCENO,	Sénateur Maire 4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire 5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire 7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire 8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire Conseillère Municipale Conseillère Municipale déléguée Conseiller Municipal délégué Conseillère Municipale déléguée Conseillère Municipale déléguée Conseillère Municipale Conseiller Municipal délégué Conseillère Municipale Conseiller Municipal délégué Conseiller Municipal Conseillère Municipale
---------------------------	---	---

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN, Albéric BENTH, Jennifer FREDERIC, Philippe FORTUNIER, Jean-Claude JADFARD, Wilkenson MAZILE, Suzon OCTAVIE, Sophie XIONG, Tchoua YA, Steeve PAVANT, Marie-Lou PERRIER, Vang VANH, Phia SIONG,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire 3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire 6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire Conseiller Municipal 2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire Conseiller Municipal délégué Conseiller Municipal délégué Conseillère Municipale Conseiller Municipal Conseiller Municipal Conseillère Municipale Conseiller Municipal Conseillère Municipale
---	--

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOU, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de membres présents : 16
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire souligne la volonté de la municipalité de soutenir les associations dont les activités contribuent au développement de la commune de Mana.

La commission jeunesse, sport, culture et vie associative, après consultations des dossiers de demandes de subventions à statuer le 10 Avril 2017, sur les montants selon trois principaux principes :

L'intérêt local : Les associations doivent être domiciliées sur la Commune ou dispose d'une section locale dans le cas d'associations extérieures ; compter des adhérents domiciliés sur la Commune (selon information déclarative de l'association) et organiser des activités sur le territoire de la Commune à l'attention des concitoyens, ou représenter la commune à l'extérieur avec une identification de la Commune.

L'intérêt public et la réglementation : Rejet des demandes émanant d'associations sectaires, de mouvements politiques, d'associations proposant des activités contraires aux bonnes mœurs, ...

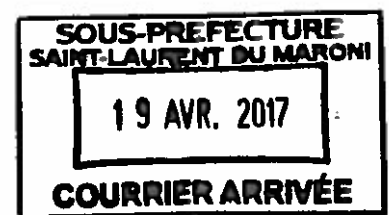
Le multi-subventionnement : Les subventions sont octroyées dans le respect des compétences d'autres personnes publiques susceptibles de subventionner l'association (CTG, Etat...) et au vu des demandes effectuées par l'association auprès de ces personnes (selon information déclarative de l'association).

Il invite l'assemblée à délibérer sur ce projet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subvention déposées par les associations figurant dans les tableaux ci-dessous

VU les décisions d'attributions des membres de la commission jeunesse, sport, culture et vie associative du 10 Avril 2017

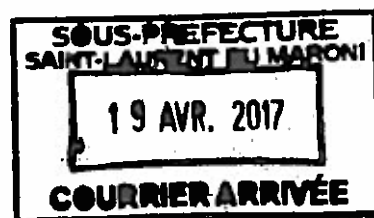


LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI L'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,



AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou sa première adjointe à signer les conventions avec les associations

Il demande à Mesdames Adélien **LINO**, Arlène **BOURGUIGNON** et Joseline **BACOU** respectivement membres des associations ASCEM, bibliothèque ambulante de Mana et Radio Ouassailles de se retirer de la salle pour que le conseil délibère réglementairement.

ATTRIBUE la subvention annuelle aux associations figurant dans les tableaux ci-dessous

AUTORISE les ouvertures et les virements de crédits selon les tableaux ci-dessous

Subventions 2017		
Nom de l'association	Subvention 2016	Subvention 2017
Association Actif	NEANT	1 500,00 €
Association Sport Culture de Javouhey	3 500,00 €	2 950,00 €
Association Jeunes Dibout	NEANT	1 500,00 €
Association Sportive Javouhey de Mana	15 000 €	17 500,00 €

Association ASCEM	3 250,00 €	3 250,00 €
Association La Mana City Production	NEANT	600,00 €
Association Radio Ouassailles	3 000,00 €	3 000,00 €
Association Union Sportive Mananaise	7 000,00 €	7 000,00 €
Association Anophèle	3 000,00 €	4 000,00 €
Association CRRAMAS	NEANT	700,00 €
Association Zig Zag Prod	7 250,00 €	7 000,00 €
Association Hmong Culture de Javouhey	6 750,00 €	6 000,00 €
Association Jaga	2 500,00 €	3 000,00 €
Association Couachi Bonon	1 000,00 €	2 000,00 €
Association Bibliothèque Ambulante de Mana	1 000,00 €	2 000,00 €
Association Maison Familiale et Rurale du littoral ouest	NEANT	3 000,00 €
Association Sarpa	700,00 €	700,00 €
Association Omnisports Javouhey de Mana	18 167,64 €	8 300,00 €



Association Cantinho do Brasil 973	1 500,00 €	2 000,00 €
Association Chercheurs d'art	6 000,00 €	6 000,00€ (convention) 3 000,00 € (projet CARMA)
Association FC Mayende	5 000,00 €	5 000,00 €
Association Office des sports et des Loisirs de Mana	NEANT	2 000,00 €

.....

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana
 soussigné, certifie que la présente délibération
 a été publiée, le _____ et transmise
 à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement
 de Saint-Laurent du Maroni, le **19 AVR 2017**



Georges PATIENT

**SOUS-PREFECTURE
 SAINT-LAURENT DU MARONI
 19 AVR. 2017
 COURRIER ARRIVÉE**



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017**

OBJET : PRINCIPE DE SIGNATURE DE LA CHARTE ECO-QUARTIER

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Kou, Augustin YA,
Anne-Marie READ,
Maurice MARCLOREN,
Joseline BACOUL
Arlène BOURGUIGNON,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Marie-Tatiana KALLOE,
Oscar PINAS,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Kio SIONG,
Maria BOCENO,

Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN,
Albéric BENTH,
Jennifer FREDERIC,
Philippe FORTUNIER,
Jean-Claude JADFARD,
Wilkenson MAZILE,
Suzon OCTAVIE,
Sophie XIONG,
Tchoua YA,
Steeve PAVANT,
Marie-Lou PERRIER,
Vang VANH,
Phia SIONG,

1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseiller Municipal
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

Non excusés



ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOUL, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017

Monsieur le Sénateur Maire expose :

La charte Eco-quartier est un dispositif d'engagements conformes à de nombreux textes et références adoptés à l'échelle mondiale mais également européenne et nationale.

Ces accords illustrent ainsi l'engagement des États et des collectivités en matière de développement urbain durable et intégré.

Ainsi 20 engagements fondateurs ont été déclinés dans quatre dimensions :

- Démarche et Processus
- Cadre de vie et usages
- Développement Territorial
- Environnement et Climat

Un des objectifs de la démarche est de faire du projet autrement

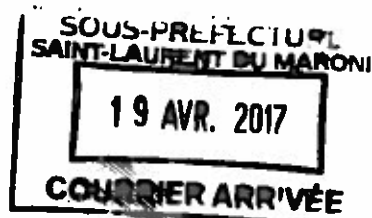
La démarche Eco-quartier est un laboratoire opérationnel vers la ville durable, un lieu de créativité et d'audace pour faire émerger des projets exemplaires, que ce soit dans les formes urbaines et l'architecture, les usages proposés, ou dans les modalités de conduite de projet. La mobilisation citoyenne est un élément majeur de la conduite du projet.

Cette charte nous engage dans un processus imaginatif, adaptable et vivant pour favoriser une amélioration continue des pratiques d'aménagement.

Le second objectif affiché est aussi de montrer que tous les territoires contribuent aux enjeux nationaux et mondiaux

Un aménagement durable du territoire constitue un facteur d'attractivité et de qualité. Cette signature est un engagement concret et opérationnel pour la mise en œuvre des engagements internationaux pris par la France, notamment en termes de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique.

Chaque territoire dispose d'un potentiel qui mérite d'être valorisé. Il est de notre responsabilité de participer à cet élan pour nos territoires en nous fondant sur des engagements concrets et mesurables : la charte Eco-quartier en est la première pierre.



Enfin, le dernier objectif est de servir de levier vers la ville durable

Il est à considérer que les engagements de cette charte doivent non seulement guider les projets portés par la collectivité, mais aussi infléchir nos actions à plus long terme, à l'échelle de notre territoire, notamment dans le cadre des réflexions pour notre PLU.

Notre collectivité s'engage ainsi à repenser ses pratiques d'aménagement en application de cette charte, afin qu'elles constituent un levier vers la ville durable et puissent être valorisées et reconnues.

Par la signature de la présente charte Eco-quartier, la commune de XXX s'engage dans une politique d'aménagement durable, afin de permettre aux citoyens de s'épanouir dans des territoires accueillants et dynamiques. Ceci constitue une étape clé de la transformation de notre territoire, pour un développement solidaire et respectueux de l'environnement.

Je vous demande, dès lors :

D'adopter et d'approuver les objectifs de la démarche Eco-quartier

De m'autoriser à signer la charte Eco-quartier et toutes les pièces administratives, comptables et juridiques afférentes à cette affaire.

Je vous invite à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le document relatif à un accord de principe de signature de la charte éco-quartier

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017

COMMUNE SYMBOLE

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE ET TRAITEMENT HYDRAULIQUE DE COUACHY

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOUL	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Maria BOCENO,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vang VANH,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOUL, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de membres présents : 16
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire présente à l'assemblée délibérante les projets d'amélioration de la desserte des pôles urbains.

COUACHY

La voie de desserte du lotissement de Couachy est endommagée et à chaque saison des pluies la circulation devient difficile. Il arrive fréquemment que les bus refusent d'y circuler et les travaux d'urgence effectués régulièrement reviennent chers. Il s'avère indispensable d'effectuer des travaux pérennes pour renforcer la structure, refaire la couche de roulement et traiter l'hydraulique pour ne plus avoir à y revenir pour de nombreuses années.

Il demande donc aux membres de son assemblée de délibérer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE les travaux de voirie et le traitement hydraulique de Couachy.

Pour extrait certifié conforme

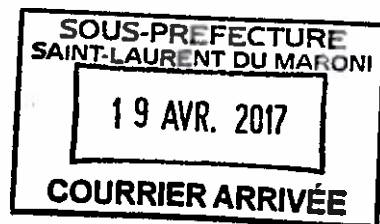
Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,

Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée le _____ et transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le 19 AVR 2017

Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017**

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE ET TRAITEMENT HYDRAULIQUE DE BASSIN MINE D'OR

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges **PATIENT**, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges **PATIENT**,
Kou, Augustin **YA**,
Anne-Marie **READ**,
Maurice **MARCLOREN**,
Joseline **BACOU**
Arlène **BOURGUIGNON**,
Tria, Rosine **LY**,
François **ALPHONSE**,
Adelien **LINO**,
Mblia **SIONG**,
Marie-Tatiana **KALLOE**,
Oscar **PINAS**,
Shereza **JUBITANA**,
Yann **MANDE**,
Kio **SIONG**,
Maria **BOCENO**,

Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange **FIRMIN**,
Albéric **BENTH**,
Jennifer **FREDERIC**,
Philippe **FORTUNIER**,
Jean-Claude **JADFARD**,
Wilkenson **MAZILE**,
Suzon **OCTAVIE**,
Sophie **XIONG**,
Tchoua **YA**,
Steeve **PAVANT**,
Marie-Lou **PERRIER**,
Vang **VANH**,
Phia **SIONG**,

1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseiller Municipal
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION

Rosange **FIRMIN**, 1^{ère} Adjointe à Maurice **MARCLOREN**, 7^{ème} Adjoint
Albéric **BENTH**, 2^{ème} Adjoint à Mblia **SIONG**, C. Municipale déléguée
Jennifer **FREDERIC**, 6^{ème} Adjointe à Joseline **BACOU**, 8^{ème} Adjointe
Philippe **FORTUNIER**, C. Municipal à Yann **MANDE**, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline **BACOU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : **29**

Nombre de membres présents : **16**

Date de convocation du Conseil Municipal : **25 Mars 2017**



Monsieur le Sénateur Maire présente à l'assemblée délibérante les projets d'amélioration de la desserte des pôles urbains.

BASSIN MINE D'OR

La piste de desserte de Bassin Mine d'Or est en latérite et c'est l'unique accès au village. L'emprise de cette piste appartient à France Domaine. La circulation devient problématique à chaque saison des pluies au point que régulièrement les bus refusent d'y circuler. Pour répondre au besoin des habitants qui réclament depuis plusieurs années une voirie en bon état, nous comptons acquérir l'emprise foncière de la piste et lancer les travaux nécessaires pour circuler correctement. Dans cette perspective nous souhaitons au préalable nous assurer d'avoir les financements nécessaires car la mairie n'est pas en mesure de supporter seule un tel investissement.

Il demande donc aux membres de l'assemblée de délibérer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à lancer les travaux de voirie et le traitement hydraulique sur Bassin Mine d'Or.

Pour extrait certifié conforme

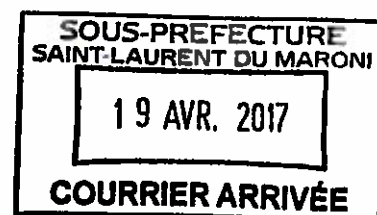
Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,

Georges PATIENT /

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée le _____ et transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le **19 AVR 2017**

Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017**

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE BOURG

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOUL	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Maria BOCENO,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vang VANH,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOUL, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de membres présents : 16
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire expose à l'assemblée délibérante que l'objectif est de réparer les rues défectueuses pour permettre la circulation normale des véhicules et des riverains.

Il demande donc aux membres de son assemblée de se prononcer sur l'exécution des travaux de voirie dans le bourg de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la réalisation des travaux de voirie dans le bourg.

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée le 19 AVR 2017 et transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le 19 AVR 2017



Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017**

OBJET : MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE DU BOURG

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOUL	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Maria BOCENO,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vang VANH,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOUL, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de membres présents : 16
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire présente à l'assemblée délibérante la nécessité de réduire la consommation en énergie électrique des dispositifs d'éclairage public du bourg.
Cette opération est dans la continuité de la politique de maîtrise des dépenses de la collectivité.

Il précise que la solution envisagée est le remplacement des lampes sodium par des lampes LED, cette mesure aura un impact direct sur la facture de l'éclairage public sur le bourg.

Il demande donc aux membres de son assemblée de se prononcer sur la réduction de la consommation électrique d'éclairage extérieur du bourg.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de mise en conformité de l'éclairage du bourg.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme

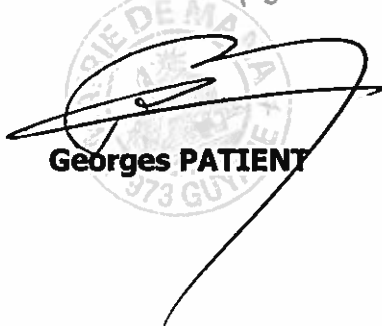
Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le et transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le 19 AVR 2017



Georges PATIENT

SOUS-PREFECTURE
SAINT-LAURENT DU MARONI
19 AVR. 2017
COURRIER ARRIVÉE



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017**

OBJET : MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ELECTRIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :	Georges PATIENT, Kou, Augustin YA, Anne-Marie READ, Maurice MARCLOREN, Joseline BACOU, Arlène BOURGUIGNON, Tria, Rosine LY, François ALPHONSE, Adelien LINO, Mblia SIONG, Marie-Tatiana KALLOE, Oscar PINAS, Shereza JUBITANA, Yann MANDE, Kio SIONG, Maria BOCENO,	Sénateur Maire 4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire 5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire 7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire 8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire Conseillère Municipale Conseillère Municipale déléguée Conseiller Municipal délégué Conseillère Municipale déléguée Conseillère Municipale Conseiller Municipal délégué Conseillère Municipale Conseiller Municipal délégué Conseiller Municipal Conseillère Municipale
---------------------------	--	--

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN, Albéric BENTH, Jennifer FREDERIC, Philippe FORTUNIER,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire 3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire 6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire Conseiller Municipal
--	--

Non excusés

Jean-Claude JADFARD, Wilkenson MAZILE, Suzon OCTAVIE, Sophie XIONG, Tchoua YA, Steeve PAVANT, Marie-Lou PERRIER, Vang VANH, Phia SIONG,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire Conseiller Municipal délégué Conseiller Municipal délégué Conseillère Municipale Conseiller Municipal Conseiller Municipal Conseillère Municipale Conseiller Municipal Conseillère Municipale
---	--

ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOU, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Un travail a été effectué avec des professionnels et a déjà permis de recenser les équipements sur lesquels d'importantes économies d'énergie sont possibles dans les différents bâtiments communaux. Les solutions préconisées sont :

-le remplacement de l'éclairage existant par des dispositifs LED

-l'installation de détecteurs de présence

-l'installation de programmeurs pour allumer et éteindre les appareils automatiquement ;

Il demande donc aux membres de son assemblée de se prononcer sur la réduction de la consommation électrique des bâtiments communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu La demande exprimée par le PNR

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le projet de maîtrise de la consommation d'énergie électrique des bâtiments de la commune.



.../...



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017**

OBJET : OMBRIERE SOLAIRE

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Kou, Augustin YA,
Anne-Marie READ,
Maurice MARCLOREN,
Joseline BACOU,
Arlène BOURGUIGNON,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Marie-Tatiana KALLOE,
Oscar PINAS,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Kio SIONG,
Maria BOCENO,

Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN,
Albéric BENTH,
Jennifer FREDERIC,
Philippe FORTUNIER,
Jean-Claude JADFARD,
Wilkenson MAZILE,
Suzon OCTAVIE,
Sophie XIONG,
Tchoua YA,
Steeve PAVANT,
Marie-Lou PERRIER,
Vang VANH,
Phia SIONG,

1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseiller Municipal
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION

Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOU, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



L'aménagement électrique de la place des fêtes est en cours de réalisation et comprend l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques. Afin de rester dans une logique de développement durable, il est envisagé d'alimenter la borne de recharge au moyen de panneaux solaires.

Il était par ailleurs envisagé de créer une ombrière sur la zone de stationnement le long de l'hôtel de ville, celle-ci remplacerait également les chapiteaux utilisés lors des différentes manifestations communales.

Il est donc envisagé de créer une ombrière solaire, ayant ces 3 fonctions :

- zone ombragée pour l'espace de stationnement,
- zone couverte pour les manifestations en remplacement de chapiteaux temporaires,
- production d'électricité pour alimenter la borne de recharge et injecter le surplus dans le réseau

Il demande donc aux membres de son assemblée de se prononcer sur la création de l'ombrière solaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de création d'ombrière solaire sur la zone de stationnement de la mairie.

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,

Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le 19 AVR 2017 et transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le 19 AVR 2017

Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017**

OBJET : MISSION CONSEIL POUR LE LANCEMENT D'ETUDE D'URBANISME

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Kou, Augustin YA,
Anne-Marie READ,
Maurice MARCLOREN,
Joseline BACOUL
Arlène BOURGUIGNON,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Marie-Tatiana KALLOE,
Oscar PINAS,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Kio SIONG,
Maria BOCENO,

Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN,
Albéric BENTH,
Jennifer FREDERIC,
Philippe FORTUNIER,
Jean-Claude JADFARD,
Wilkenon MAZILE,
Suzon OCTAVIE,
Sophie XIONG,
Tchoua YA,
Steeve PAVANT,
Marie-Lou PERRIER,
Vang VANH,
Phia SIONG,

1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseiller Municipal
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION

Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOUL, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire présente à l'assemblée délibérante la mission de conseil qui permettra de lancer les études urbaines pour constituer les documents de planification et redynamiser le bourg.

Mission conseil

La mission de conseil en urbanisme comprend :

- La formalisation du projet de territoire,
- L'aide au lancement de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (bilan du PLU actuel, pré-PADD, définition de nouveaux objectifs, définition des modalités de concertation, rédaction du cahier des charges),
- L'aide au lancement d'un Plan Communal de Lutte Contre l'Habitat Indigne,
- L'aide au lancement d'une étude de programmation pour une opération de Voiries et Réseaux Divers du bourg et pour l'aménagement et le renforcement des berges.

Les 3 premiers volets de cette mission déboucheront sur la réalisation de documents de planification essentiels pour le développement du territoire. Le dernier volet quant à lui a pour but d'aménager l'espace public communal du bourg, car il est le seul pôle urbain majeur hors OIN (Opération d'Intérêt National).

Il demande donc aux membres de son assemblée de délibérer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,



APPROUVE le besoin de la collectivité à recourir à une mission conseil pour le lancement d'études urbaines.

Pour extrait certifié conforme

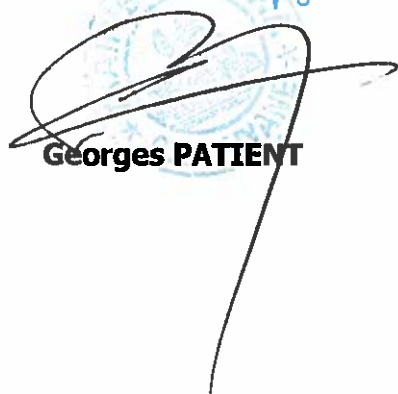
Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le _____ et transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le **19 AVR 2017**



Georges PATIENT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017

COMMUNE SYMBOLE

OBJET : APPONTEMENT FLUVIAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOUL	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Maria BOCENO,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal

Non excusés

Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vang VANH,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

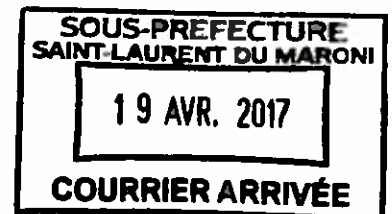
ONT DONNE PROCURATION Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOUL, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'apponnement fluvial.

Le fleuve est un élément central qui par son passé détenait un attrait incontournable pour la population mananaise, nous souhaitons par ses opérations nous réapproprié cet espace de vie, d'échange et de rencontre.

Aujourd'hui dégradés, les ouvrages existants pourraient être renforcés, rénovés et prolonger. Le projet englobe 3 ouvrages destinés à des utilisations différentes mais complémentaires, toutes favorisant l'accès au fleuve.

- le quai de déchargement métallique :

Il s'agit d'un ouvrage emblématique détenant une valeur patrimoniale et historique importante pour la commune. Datant des années fastes de l'orpaillage sur le fleuve Mana le quai de déchargement permettait la réception des marchandises approvisionnant les comptoirs Tanon des Communes.

Aujourd'hui, ce patrimoine se détériore et il est donc envisagé de le remettre en état pour permettre un accès piéton et que puisse s'y tenir des activités occasionnelles comme le marché.

Aujourd'hui il est inutilisable, il est donc envisagé de le réhabiliter pour créer un belvédère en bordure de fleuve.

- le ponton flottant :

Il s'agit d'un ouvrage à créer qui permettrait aux embarcations légères de pouvoir accoster, et permettre aux personnes d'embarquer et de débarquer. Cet ouvrage serait un atout important pour développer le tourisme fluvial et les activités nautiques de loisir.

L'ouvrage serait dédié à l'embarquement et l'accostage.

- la cale de mise à l'eau :

L'ouvrage existant est en bon état mais la partie inférieure s'arrête trop à l'abrupte et n'est pas assez profonde. Elle doit être prolongée pour permettre l'accès aux embarcations quel que soit la marée. La gendarmerie nous a signalé le problème rencontré pour intervenir sur le fleuve. En effet la mise à l'eau n'est possible qu'à marée haute ce qui limite les possibilités d'intervention par les services d'urgence et de secours. Pour des raisons évidentes de sécurité, il est nécessaire que la cale soit prolongée. Outre pour les services d'urgence, la cale de mise à l'eau sera également utile aux pêcheurs et aux plaisanciers.

Il demande donc aux membres de son assemblée de se prononcer sur l'aménagement de l'apponnement fluvial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'apponnement fluvial intégrant la remise à niveau de l'ancien quai de déchargement, de la cale de mise à l'eau et la création d'un ponton flottant.

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à lancer les études de conception et de mise à niveau.

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,

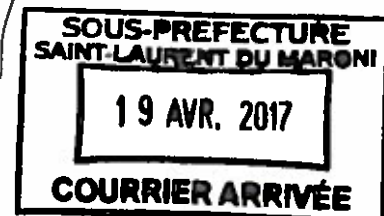


Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le _____ et transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le **19 AVR 2017**



Georges PATIENT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 11 AVRIL 2017**

COMMUNE SYMBOLE

OBJET : DEMANDE D'OCTROI DE GARANTIE D'EMPRUNT EXPRIMEE PAR LA SEMSAMAR POUR LA MOBILISATION DE PRÊT A L'AMELIORATION DU PARC SOCIAL DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du deuxième trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Kou, Augustin YA,
Anne-Marie READ,
Maurice MARCLOREN,
Joseline BACOU,
Arlène BOURGUIGNON,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Marie-Tatiana KALLOE,
Oscar PINAS,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Kio SIONG,
Maria BOCENO,

Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Rosange FIRMIN,
Albéric BENTH,
Jennifer FREDERIC,
Philippe FORTUNIER,
Jean-Claude JADFARD,
Wilkenson MAZILE,
Suzon OCTAVIE,
Sophie XIONG,
Tchoua YA,
Steeve PAVANT,
Marie-Lou PERRIER,
Vang VANH,
Phia SIONG,

1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseiller Municipal
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION

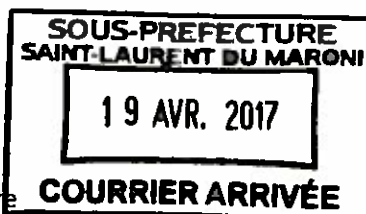
Rosange FIRMIN, 1^{ère} Adjointe à Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint
Albéric BENTH, 2^{ème} Adjoint à Mblia SIONG, C. Municipale déléguée
Jennifer FREDERIC, 6^{ème} Adjointe à Joseline BACOU, 8^{ème} Adjointe
Philippe FORTUNIER, C. Municipal à Yann MANDE, C. Municipal délégué

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Joseline BACOU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2017



Monsieur le Sénateur Maire présente à l'assemblée la demande de la Société anonyme d'économie mixte SEMSAMAR pour l'octroi d'une garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'amélioration du parc social détenu sur le territoire communal.

Il rappelle que la collectivité s'était portée garante de l'endettement de la SEMSAMAR pour la construction de ces logements et qu'au vu des éléments présentés sur le rythme de remboursement de cette dette et de l'analyse de la Caisse des dépôts et consignations une réduction de la durée d'emprunt de la SEM est pressentie, permettant ainsi un réaménagement de cette dette et de dégager de nouvelles marges de manœuvre financières.

Ces nouvelles marges lui ouvriraient l'accès à des prêts pour l'amélioration de son parc social auprès de la CDC. Ces prêts seront destinés au maintien de la qualité de son parc immobilier par la réalisation de travaux échelonnés sur cinq années.

A noté qu'à ce jour ces travaux sont supportés sur fond propre.

Ces prêts ont une durée d'amortissement variant de 5 à 25 ans, ils reposent sur des fonds d'épargne règlementés et sont assortis d'une clause de garantie d'emprunt apportée en priorité par les collectivités territoriales concernés.

Ces garanties n'impacteront pas la capacité d'endettement, ni de solvabilité de la commune (article L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le maire demande au membre de l'assemblée d'autoriser la Commune de Mana à se porter garante des emprunts que la SEMSAMR souhaiterait mobiliser auprès de la CDC pour financer la rénovation des logements sociaux sur son territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

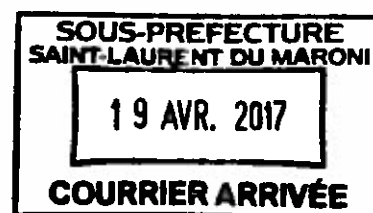
OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Vu l'article L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales;

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

ACCORDE sa garantie d'emprunt à la société anonyme d'économie mixte SEMSAMAR pour la mobilisation de prêt pour l'amélioration du parc social détenu sur le territoire communal auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

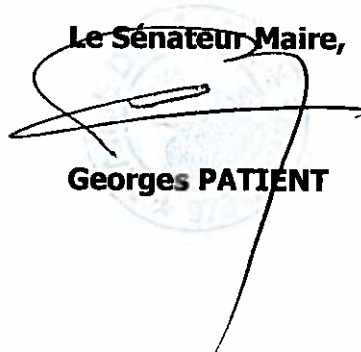


AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à signer tout document mettant en application cette décision.

Pour extrait certifié conforme

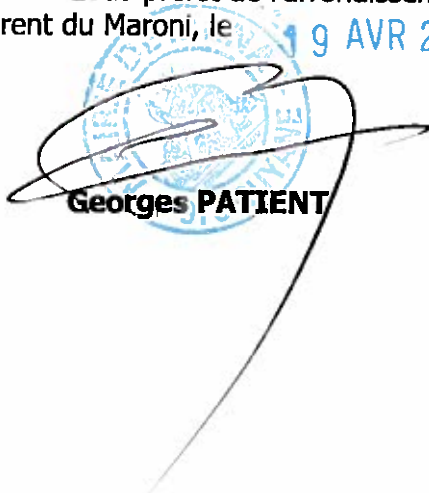
Mana, le 12 Avril 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée le _____ et transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le **19 AVR 2017**



Georges PATIENT

